

Résidence du Bocage **

Conditions générales de vente



Les tarifs

Les tarifs de location publiés sont applicables pour toute réservation à partir du **1^{er} janvier 2019** ainsi que la taxe de séjour. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.

Le prix arrêté lors de la réservation comprend :

- La location de la chambre, du jour d'arrivée au jour de départ.
- Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.
- La fourniture de draps de lit, de taies d'oreiller, de couettes et de couvertures.
- La fourniture de la vaisselle et de la batterie de cuisine.
- L'accès gratuit à la salle de réunion (réservée aux groupes).

Le prix de la réservation ne comprend pas :

- le linge de toilette, la pose des draps, le nettoyage quotidien, sur demande spécifique facturée en plus.
- Les repas.
- La caution.
- Les frais de transport.
- Les assurances annulation ou assistance rapatriement ou dégâts locatifs qui sont à souscrire individuellement.
- La taxe de séjour.

Conditions de réservation et de vente

Toute réservation est considérée comme définitive uniquement à réception du contrat de réservation signé avec le règlement de l'acompte (40%), au plus tard 30 jours après la date d'envoi du contrat. A défaut de réception du contrat et de l'acompte dans un délai de 30 jours, ESCALE considère les dates libres pour toutes autres locations.

En cas de réservation à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Tout règlement est à envoyé à ESCALE par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Conditions d'annulation

L'acompte reste acquis en cas d'annulation ultérieure.

En cas de résiliation partielle ou totale moins de 30 jours avant le début du séjour, le prix du séjour restera acquis à ESCALE Cerizéenne. Toute résiliation doit être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date de résiliation. En cas d'hospitalisation ou de décès d'un des locataires, de leurs enfants ou de leurs parents, cette mesure ne s'applique pas, à la condition de produire un justificatif.

Conditions de facturation

Le solde est payable 1 mois avant votre arrivée.

L'ensemble des nuitées réservées à la signature du contrat de réservation seront dues lors de la facturation du solde du séjour.

Les organismes publics règle leur séjour à réception du titre exécutoire.

Tout règlement est à envoyé à ESCALE par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.

Arrivée – Départ

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures convenues avec ESCALE.

En cas d'arrivée tardive ou différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir dans un délai raisonnable, au 07/85/31/65/09.

A la fin du séjour, les résidents locataires sont tenus de ranger le matériel et de laisser les locaux en état de propreté.

Selon les normes de sécurité en vigueur, le mobilier et les appareils électroménagers ne peuvent être déplacés sans l'accord préalable d'ESCALE.

Etats des lieux et inventaires

ESCALE effectue une visite de l'hébergement à l'entrée et à la sortie, elle relève :

- L'état général des lieux pièce par pièce et le bon fonctionnement des équipements. En cas de panne, la visite d'un technicien établira l'origine de la panne. Si cette panne fait suite à une mauvaise utilisation, la réparation ou le remplacement est à la charge du client.
- L'état général des draps, couvertures, rideaux et tout tissu d'ameublements. Toute tâche, auréole, brûlure de cigarette, etc. entraînera des frais de blanchisserie à la charge du client. Sans résultat, le client se verra facturer la valeur du bien dégradé.

- Toute casse, dégradation ou disparition, si elle n'est pas constatée lors de l'état des lieux entrant, sera à la charge du client.

Règlement intérieur, troubles et nuisances

Les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur affiché dans le bâtiment

Assurance

Le responsable du groupe doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile étendue aux éventuels sinistres relatifs à des dommages mobiliers, immobiliers ou corporels causés ou subis dans le cadre de la location de chambres.

Responsabilité

La responsabilité ESCALE n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte, dégradation ou dommage corporel, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. Il appartient aux clients de souscrire une assurance adaptée.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques.

Domages

Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers et immobiliers qui garnissent la Résidence du Bocage engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

Le client locataire est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations commis par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Véhicules

Les véhicules des résidents sont formellement interdits dans l'enceinte de la résidence. Seules les manœuvres de déchargement et de chargement des bagages sont tolérées les jours d'arrivée et de départ.

Un parking gratuit est disponible aux véhicules des résidents.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

Objets trouvés

En fin de séjour, les résidents sont invités à vérifier qu'aucun effet personnel n'a été oublié. Tout objet oublié devra être réclamé par son propriétaire dans les trois mois suivant son départ, en s'adressant à ESCALE. Passé ce délai, elle ne sera tenue d'aucune obligation pour les objets trouvés, quels qu'ils soient. Les objets trouvés seront expédiés sur demande du propriétaire contre envoi des frais postaux.

Mesures sur l'environnement

Les résidents locataires s'engagent à respecter l'environnement et à laisser les alentours propres (papiers, mégots ...).

Cas de force majeure

Dans le cas où ESCALE se verrait empêchée d'honorer ses engagements pour cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, elle se réserve le droit d'annuler les réservations, et rembourse intégralement l'acompte, excluant toute autre prétention de la part du client.

Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès ESCALE afin de trouver une solution immédiate.

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le